

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1158
22 juillet 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

LETRE EN DATE DU 20 JUILLET 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT DES ETATS-UNIS
D'AMERIQUE TRANSMETTANT LE TEXTE D'UNE DECLARATION DU PRESIDENT BUSH
SUR L'INITIATIVE EN FAVEUR DE LA NON-PROLIFERATION
ANNONCEE PAR LUI LE 13 JUILLET 1992, AINSI QUE DE DEUX NOTES
D'INFORMATION PUBLIEES A CE SUJET PAR LA MAISON-BLANCHE

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte de la déclaration sur l'initiative en faveur de la non-prolifération que le président Bush a annoncée le 13 juillet, ainsi que de deux notes d'information publiées à ce sujet par la Maison-Blanche.

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour que ces textes soient enregistrés comme documents officiels de la Conférence du désarmement et distribués à tous les Etats membres de la Conférence et aux Etats non membres qui participent à ses travaux.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique
à la Conférence du désarmement

(Signé) Stephen J. Ledogar

NOTE D'INFORMATION

LA MAISON-BLANCHE
BUREAU DU SECRETAIRE CHARGE
DE LA PRESSE
KENNEBUNKPORT, MAINE

Le 13 juillet 1992

DECLARATION DU PRESIDENT

Il y a quelques semaines, le président Boris Eltsine et moi-même sommes convenus de réductions des armes nucléaires plus importantes que jamais depuis l'aube de l'ère atomique. Pourtant, alors même que nos propres arsenaux diminuent, les intérêts de sécurité des Etats-Unis et la paix mondiale sont de plus en plus menacés par la propagation des potentialités de fabrication ou d'acquisition d'armes de destruction massive ainsi que de leurs vecteurs. Dans un monde où, sous l'effet des tensions régionales, la guerre peut éclater à tout moment, l'existence de ces armes pourraient avoir des conséquences dévastatrices.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement américain ne laisse pas de lutter pour enrayer la prolifération de ces armes. Nous pouvons être fiers de tout ce que nous avons accompli. Le nombre d'Etats parties au Traité sur la non-prolifération a augmenté. Le Régime de surveillance des technologies balistiques et le Groupe australien ont élargi leur composition et l'éventail de mesures de contrôle des échanges susceptibles de favoriser la mise au point de missiles et d'armes chimiques et biologiques a été élargi. Nous avons renforcé le contrôle des exportations pour lutter contre la prolifération et d'autres nations ont marché sur nos pas. Nous avons constaté des progrès remarquables dans le sens de la création et du renforcement de mécanismes régionaux de maîtrise des armements en Amérique latine, dans la péninsule coréenne et au Moyen-Orient.

Nous devons faire encore plus. La demande de ces armes persiste et de nouveaux fournisseurs de technologies essentielles font leur apparition. Les contrôles à l'exportation ne peuvent à eux seuls constituer un verrou hermétique contre la prolifération. A une époque de progrès technique et de libéralisation des échanges, il nous faut utiliser toute la gamme des moyens dont nous disposons sur le plan politique, et sur ceux de la sécurité et du renseignement.

C'est pourquoi j'ai énoncé aujourd'hui un ensemble de principes destinés à guider notre politique de non-prolifération dans les années à venir et ordonné qu'un certain nombre de mesures soient prises pour compléter l'action que nous menons. C'est ainsi qu'il a été décidé d'arrêter la production de plutonium et d'uranium fortement enrichi servant à la fabrication d'explosifs nucléaires et que plusieurs propositions ont été formulées afin de consolider ce qui est fait à l'échelle internationale pour lutter contre ceux qui contribuent à la dissémination des armes de destruction massive et des missiles qui en sont les vecteurs.

Ces mesures renforceront certes les obstacles mis à la prolifération mais, pour réussir, il faudra déployer beaucoup d'efforts et faire parfois des choix difficiles. Les Etats-Unis sont néanmoins résolus à jouer un rôle de premier plan dans l'action internationale menée pour endiguer la dissémination des techniques et des armes qui assombrissent notre avenir.

NOTE D'INFORMATION

LA MAISON-BLANCHE
BUREAU DU SECRETAIRE CHARGE
DE LA PRESSE
KENNEBUNKPORT, MAINE

Le 13 juillet 1992

INITIATIVE EN FAVEUR DE LA NON-PROLIFERATION

Notant que les intérêts de sécurité du pays étaient de plus en plus menacés par la propagation des potentialités de fabrication ou d'acquisition d'armes de destruction massive ainsi que de leurs vecteurs, le Président a annoncé aujourd'hui qu'il lançait une initiative de grande envergure afin de soutenir l'action menée par les Etats-Unis pour endiguer la propagation de ces potentialités et de mettre un frein à tout emploi qui pourrait être fait de telles armes. Cette initiative vise à intégrer les mesures nouvelles et existantes dans un cadre général qui guidera la politique de non-prolifération des Etats-Unis dans les années à venir.

PRINCIPES DIRECTEURS

Premièrement, les Etats-Unis feront fond sur les normes mondiales existantes en matière de non-prolifération et s'attacheront à les renforcer et à les développer autant que faire ce pourra.

Deuxièmement, les Etats-Unis axeront tout particulièrement leurs efforts sur les régions où les risques de prolifération restent critiques, notamment le Moyen-Orient, le golfe Persique, l'Asie du Sud et la péninsule coréenne.

Troisièmement, les Etats-Unis feront en sorte que leur politique de non-prolifération recueille l'adhésion multilatérale la plus large possible, tout en continuant à prendre l'initiative face à des problèmes critiques.

Quatrièmement, les Etats-Unis emploieront, pour s'attaquer aux problèmes de la prolifération, toute la gamme des moyens dont ils disposent sur les plans politique, diplomatique, économique et autres, comme sur ceux du renseignement, de la sécurité régionale et du contrôle des exportations.

OBJECTIFS D'ACTION

Matières nucléaires

- Production de matières nucléaires. Les Etats-Unis arrêteront la production de plutonium et d'uranium fortement enrichi servant à la fabrication d'explosifs nucléaires. Cette mesure vise à inciter les pays des régions où la situation est tendue, telles que le Moyen-Orient et l'Asie du Sud, à prendre des dispositions comparables à celles qui ont été proposées en mai 1991 dans le cadre de l'Initiative en vue de la maîtrise des armements au Moyen-Orient. Les Etats-Unis s'emploieront

à susciter à l'échelon multilatéral un mouvement plus large en faveur de mesures concrètes qui visent à freiner la production ou l'acquisition de matières nucléaires de qualité militaire en Asie du Sud, dans la péninsule coréenne ou dans d'autres régions où l'existence de telles matières accroîtrait les risques de prolifération.

Mesures multilatérales

- Respect des normes internationales en matière de non-prolifération. Les Etats-Unis tiendront compte de la mesure dans laquelle d'autres pays respectent les normes internationales clés en matière de non-prolifération lorsqu'ils développeront leurs rapports de coopération et leurs transferts de technologies; ils consulteront les pays amis et alliés qui sont susceptibles d'adopter une démarche analogue.
- Application des normes internationales en matière de non-prolifération. Les Etats-Unis consulteront les pays amis et alliés au sujet de ce qui pourrait être fait à l'échelle internationale pour lutter contre des violations graves des normes en matière de non-prolifération, que constitueraient notamment le transfert d'armes de destruction massive ou d'équipements névralgiques pour l'industrie de l'armement, la violation d'accords de garanties, ou l'emploi avéré d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques. La communauté internationale pourrait envisager à ce titre l'imposition d'un embargo par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ou l'exécution d'inspections pour le compte de cet organe, une assistance aux victimes d'attaques perpétrées avec de telles armes, des accords d'extradition, ou encore des restrictions à l'immigration dans le cas de personnes qui ont contribué à la prolifération en connaissance de cause.
- Aide aux inspections spéciales et à la destruction des armes. Les Etats-Unis étudieront, en consultation avec les pays amis et alliés, la possibilité de susciter des efforts de financement multilatéral soutenus pour appuyer selon que de besoin des régimes d'inspection spéciale et pour aider les Etats à détruire leurs stocks d'armes.
- Harmonisation du contrôle des exportations. Les Etats-Unis encourageront l'harmonisation des listes d'articles dont l'exportation est soumise à contrôle afin d'empêcher la prolifération des armes, de même que l'harmonisation des modalités d'application de ce contrôle, et s'efforceront de susciter une entente entre fournisseurs afin que chacun d'eux accepte de ne pas combattre l'efficacité des mesures décidées par les autres en matière de restriction des exportations.

Efforts à déployer à l'échelon régional

- Approche par région. Les Etats-Unis continueront à axer tout particulièrement leurs efforts sur la lutte contre les risques de prolifération en Asie du Sud, dans le golfe Persique, au Moyen-Orient et dans la péninsule coréenne, notamment sur l'adoption de mesures de confiance, de régimes d'inspection et d'autres mesures, qu'elles soient d'ordre économique ou politique ou en rapport avec la sécurité.

- L'ancienne Union soviétique. Les Etats-Unis continueront à oeuvrer de concert avec les autorités russes et celles des autres nouveaux Etats à la réalisation des objectifs suivants :
 - Application de tous les accords internationaux en la matière, tels que le Traité sur la non-prolifération, la Convention sur les armes biologiques et, lorsqu'elle aura été ouverte à la signature des Etats, la convention sur les armes chimiques.
 - Tenue d'une comptabilité interne efficace des matières nucléaires ainsi que du matériel liés au nucléaire et leur protection physique contre le vol ou le détournement.
 - Institution d'un contrôle effectif des exportations de technologies chimiques, biologiques, nucléaires et balistiques, qui soit compatible avec les régimes multilatéraux en vigueur, adoption de lois et de règlements appropriés, éducation des exportateurs et des responsables des douanes et de l'application des lois.
 - Démantèlement des ogives nucléaires dans des conditions de sécurité et institution d'un contrôle effectif des matières retirées des armes nucléaires.
 - Création de possibilités d'emploi pour les scientifiques et les ingénieurs travaillant dans l'armement afin que ceux-ci puissent mettre leurs talents au service d'activités pacifiques.
 - Examen des demandes d'aide au démantèlement ou à la destruction des installations russes qui sont liées aux armes biologiques, ou à la conversion de ces installations aux fins de la fabrication de vaccins et d'autres produits pharmaceutiques, à la condition que la Russie respecte pleinement la Convention sur les armes biologiques.

Normes mondiales

- Convention sur les armes chimiques. Les Etats-Unis réaffirment leur attachement à la conclusion d'une convention sur les armes chimiques en 1992 et lancent un appel à tous les pays afin qu'ils s'engagent à devenir signataires originaires de l'instrument.
- Traité sur la non-prolifération et Traité de Tlatelolco. Les Etats-Unis s'emploieront à obtenir que le Traité sur la non-prolifération soit prorogé pour une durée indéfinie, en 1995, et que le Traité de Tlatelolco entre pleinement en vigueur d'ici 1993.
- Agence internationale de l'énergie atomique. Les Etats-Unis travailleront de concert avec d'autres pays au renforcement de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et appuieront l'inscription des dépenses supplémentaires nécessaires au budget des garanties.

- Convention sur les armes biologiques. Les Etats-Unis continueront à insister sur une adhésion universelle à la Convention sur les armes biologiques et une application plus large des mesures de confiance convenues par les Etats parties lors de la Conférence d'examen de 1991.
- Régime de surveillance des technologies balistiques. Les Etats-Unis renouvellent l'appel lancé par les partenaires du Régime de surveillance des technologies balistiques à tous les gouvernements afin qu'ils adoptent les principes directeurs établis dans le cadre de ce régime en les intégrant à leur politique nationale.

Renseignement

- Centre pour la non-prolifération. Les différents services de renseignement, y compris le nouveau centre pour la non-prolifération, fourniront collectivement un appui accru aux régimes de non-prolifération internationaux et s'emploieront à élargir la communauté des spécialistes dûment formés et expérimentés qui sont attachés à la cause de la non-prolifération.

NOTE D'INFORMATION

LA MAISON-BLANCHE
BUREAU DU SECRETAIRE CHARGE
DE LA PRESSE
KENNEBUNKPORT, MAINE

Le 13 juillet 1992

MESURES EXISTANTES EN MATIERE DE NON-PROLIFERATION

- Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Au cours de l'année écoulée, la Chine, l'Afrique du Sud, la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie et d'autres pays sont venus porter à 149 le nombre des Etats parties au Traité sur la non-prolifération. La France y sera partie sous peu. Dans le cadre du Protocole au Traité START, signé à Lisbonne, le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine sont convenus d'adhérer au Traité sur la non-prolifération en qualité d'Etats non dotés d'armes nucléaires.
- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'AIEA a confirmé son droit de procéder à des "inspections spéciales" dans des installations nucléaires non déclarées. Revenant sur la position qu'ils soutenaient depuis longtemps, l'Argentine et le Brésil ont décidé d'accepter l'application de garanties intégrales de l'AIEA. Avec plusieurs années de retard, la Corée du Nord s'est enfin acquittée d'une obligation qu'elle avait contractée en vertu du Traité sur la non-prolifération en ratifiant un accord de garanties avec l'Agence et en acceptant de se soumettre aux inspections de l'AIEA.
- Groupe des fournisseurs nucléaires. En avril 1992, les 27 membres du Groupe des fournisseurs nucléaires sont convenus d'étendre le contrôle des exportations nucléaires aux articles à double fin et de subordonner tous nouveaux approvisionnements nucléaires importants à l'application de garanties intégrales de l'AIEA.
- Régime de surveillance des technologies balistiques. Les Etats participant au Régime de surveillance des technologies balistiques, qui sont maintenant au nombre de 22, ont mis à jour leur liste d'articles dont l'exportation est réglementée et sont convenus d'étendre la portée du régime à tout type de missile destiné à servir de vecteur d'armes de destruction massive. La Chine, l'Argentine et Israël se sont engagés à respecter les principes directeurs établis dans le cadre du régime.
- Initiative visant à renforcer la lutte contre la prolifération (EPCI). Suite à cette initiative, les Etats-Unis ont élargi le contrôle des exportations : y sont soumis à présent les 50 précurseurs d'armes chimiques identifiés, le matériel à double fin ayant un rapport avec la fabrication d'armes chimiques et biologiques, ainsi que les usines chimiques clés en main; les nouveaux règlements répriment l'assistance apportée en connaissance de cause à des programmes liés aux armes chimiques ou biologiques ou aux missiles.

- Renforcement du contrôle des exportations à l'échelon national. Plusieurs pays fournisseurs ont consolidé leur législation nationale en matière de contrôle d'exportations ainsi que les mécanismes d'application de ces lois. Plusieurs pays ont adopté des lois ou des règlements comparables aux dispositions promulguées aux Etats-Unis suite à l'EPCI; ces lois et règlements restreignent l'assistance que les ressortissants de ces pays peuvent apporter à des programmes nucléaires, chimiques, biologiques ou de missiles.
 - Groupe australien. Le Groupe australien compte à présent 22 pays membres et s'est engagé dans la voie ouverte par les Etats-Unis et leur EPCI en étendant le contrôle des exportations aux 50 précurseurs d'armes chimiques ainsi qu'au matériel à double fin qui puisse servir à des fins d'armes chimiques. Le Groupe vient d'adopter une liste de substances biologiques, de toxines et de matériel soumis à un contrôle multilatéral.
 - Initiative en vue de la maîtrise des armements au Moyen-Orient. En mai 1991, le Président a engagé un processus réunissant les cinq principaux fournisseurs d'armes classiques - les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Russie et la Chine. En octobre, ces cinq pays sont convenus de suivre des principes de modération dans les transferts d'armes classiques et d'échanger des informations. En mai 1992, les Cinq sont convenus de principes directeurs provisoires concernant les exportations en rapport avec les armes de destruction massive. Dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, 23 délégations (y compris des représentants d'Israël et de 12 Etats arabes) se sont réunies à Washington en mai 1992 pour examiner des questions de sécurité régionale et de maîtrise des armements.
 - Organisation des Nations Unies. La Commission spéciale de l'ONU et l'AIEA ont effectué 39 inspections en Iraq, où elles ont identifié des dizaines de milliers de munitions chimiques, qui sont à présent en cours de destruction; la Commission spéciale et l'Agence ont fait détruire plus de 150 missiles et du matériel de fabrication de missiles; elles ont découvert l'existence d'un vaste programme d'armement nucléaire et supervisé la destruction d'installations liées aux armes nucléaires.
 - Amérique latine. Outre qu'ils ont accepté l'application de garanties intégrales de l'AIEA, l'Argentine et le Brésil se sont joints au Chili pour interdire dans leurs pays respectifs les armes chimiques et biologiques.
-